

COMMUNIQUE DE PRESSE

24 novembre 2016



19 tués en Lot-et-Garonne depuis le début de l'année : hier, 2 nouveaux accidents mortels et ce matin, un collégien est grièvement blessé devant son collègue.

Le préfet appelle à nouveau les usagers à la plus grande vigilance. A quelques heures d'intervalle hier et aujourd'hui, 3 accidents graves, entraînant le décès de deux personnes, se sont produits sur les routes du département. Deux de ces accidents impliquaient des piétons heurtés par des véhicules.

Aussi, pour ces usagers (déjà vulnérables), il est essentiel d'être visible : préférer des vêtements clairs ou assortis de bandes réfléchissantes.

LE CHIFFRE

Le nombre d'accidents de piétons augmente de 40 % entre 17 h et 19 h, après le changement d'heure.

Tous les usagers sont néanmoins concernés : les précautions à prendre

PIÉTONS



- > Vérifiez plusieurs fois avant de traverser
- > Respectez les règles de base : marchez sur les trottoirs, traversez aux passages piétons

CYCLISTES



- > Vérifiez votre éclairage
- > Portez votre gilet rétro-réfléchissant en toutes circonstances
- > Ne roulez pas sur les trottoirs

AUTOMOBILISTES ET CONDUCTEURS 2 ROUES MOTORISÉES



- > Adaptez toujours votre vitesse
- > Écartez-vous au moins d'un mètre des trottoirs
- > Sur les routes, gardez vos phares allumés le jour et la nuit

300 infractions encore relevées durant le week-end dernier et 41 véhicules immobilisés !

Ce dernier week-end, de nombreuses infractions graves ont encore été relevées. Sur les 300 conducteurs verbalisés pour non respect du code de la route, plus de la moitié d'entre eux l'ont été pour des excès de vitesse.

La lutte contre les comportements irresponsables et dangereux de certains conducteurs, comme celui cité ci-après, se poursuit : sur l'A62, une personne conduit malgré l'annulation judiciaire de son permis pour une durée de 3 ans. Âgé de 28 ans et multirécidiviste, il vient de commettre un délit d'escroquerie au péage et conduit aussi sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Depuis le 20 novembre dernier, deux nouvelles mesures de sécurité routière : immobilisation et mise en fourrière immédiates des véhicules contrôlés en grand excès de vitesse ainsi qu'une peine alourdie pour la conduite avec un faux permis.

La première mesure vise les véhicules contrôlés en dépassement de 50 km/h (ou plus) de la vitesse autorisée qui sont immobilisés et, désormais, immédiatement placés en fourrière par les forces de l'ordre. Limitée jusqu'alors aux cas de récidive de grand excès de vitesse (soit un délit puni de trois mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende), cette faculté d'immobilisation est maintenant possible dès la constatation d'une première infraction de dépassement de 50 km/h ou plus.

La seconde concerne la conduite avec un permis faux ou falsifié. Ce délit est désormais puni de cinq ans d'emprisonnement, de 75 000 € d'amende et de plusieurs peines complémentaires, dont celle de confiscation obligatoire du véhicule. En 2015, 237 personnes ont été tuées dans des accidents impliquant des conducteurs circulant sans permis valide. La création d'un délit spécial dans le code de la route vise à créer un effet dissuasif sur les conducteurs usant de faux permis ou de permis falsifiés et permet de prononcer des peines plus sévères que celles encourues jusqu'à présent pour faux et usage de faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende).

CONTACTS

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Sabine GARIN
☎ 05 53 77 61 83
sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr

